



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 115 de l'ordre du jour provisoire**

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213, annexe I, du 19 décembre 1986, le Secrétaire général présente, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse budgétaire pour l'exercice biennal suivant contenant les indications ci-après :

- a) Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal;
- b) Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs;
- c) Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
- d) Montant du fonds de réserve exprimé en pourcentage du montant global des ressources.

L'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2000-2001 est présentée ci-après.

II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal

2. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2000-2001 a été établie à partir du montant des crédits ouverts pour l'exercice en cours, qui s'élève à

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/53/150.

2 532 300 000 dollars. Aux taux de 1998-1999, elle se chiffre à 2 468 500 000 dollars, montant déterminé comme suit :

	<i>Millions de dollars des États-Unis</i>
Crédits ouverts pour l'exercice 1998-1999	2 532,3
À déduire : Dépenses non renouvelables de l'exercice 1998-1999 (par. 3)	(1,9)
À déduire : Missions politiques ayant un mandat limité à l'exercice 1998-1999 (par. 4 et 5)	(61,9)
À ajouter : Activités ou manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice 2000-2001 (par. 6)	20,0
À déduire : Économies prévues en contrepartie (par. 7)	(20,0)
Estimation préliminaire pour 2000-2001, aux prix de 1998-1999	2 468,5

3. Dans le projet de budget-programme pour 1998-1999, les nouveaux postes ont pour la première fois été intégralement budgétisés. Il n'y a donc pas lieu de procéder à un ajustement pour déterminer le coût pendant toute la durée de l'exercice 2000-2001 des postes créés pendant l'exercice en cours. Par ailleurs, le montant de 1,9 million de dollars inscrit au budget de l'exercice 1998-1999 pour financer des dépenses non renouvelables n'aura plus de raison d'être. La majeure partie de ce crédit aura servi à financer les dépenses du secrétariat intérimaire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui, conformément à la résolution 51/180, doivent être imputées au budget ordinaire jusqu'au 31 décembre 1998, et diverses dépenses concernant la session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée, en 1998, à la lutte contre le problème mondial de la drogue et le Recueil des Traités de l'Organisation des Nations Unies.

4. L'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice 1998-1999 tenait compte de la prorogation éventuelle du mandat des missions politiques en cours. Cependant, après l'avoir examinée, l'Assemblée générale avait décidé d'en exclure les montants relatifs à ces missions et prié le Secrétaire général d'examiner sous tous ses aspects la question des dépenses additionnelles, y compris celles se rapportant au maintien de la paix et de la sécurité, et de lui rendre compte (résolution 51/220). Dans le rapport présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session à la suite de cette demande¹, il était indiqué que des crédits étaient nécessaires à chaque exercice pour financer les missions spéciales et qu'il était souhaitable de les prévoir à l'avance. Deux solutions étaient proposées par le Secrétaire général : a) inclure les dépenses prévues dans l'esquisse budgétaire; b) les exclure de l'esquisse budgétaire mais constituer une réserve pour les couvrir. Le Secrétaire général préférait la première option, tout comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui a recommandé à l'Assemblée générale de l'approuver². Celle-ci ne s'étant pas prononcée sur cette proposition, il a été décidé de suivre la pratique antérieure et de ne pas tenir compte dans l'esquisse budgétaire des missions politiques dont le coût est partiellement couvert par le budget en cours mais dont le mandat approuvé ne porte pas encore sur la période 2000-2001. On a donc exclu des calculs 61,9 millions de dollars représentant le montant total des crédits ouverts pour financer les missions politiques spéciales en 1998-1999.

5. Traditionnellement, lorsqu'une mission politique spéciale était prorogée ou qu'une nouvelle mission était créée, son financement était assuré grâce aux crédits additionnels votés par l'Assemblée générale après l'établissement des propositions budgétaires, mais ce mécanisme a connu des dysfonctionnements pendant l'exercice 1996-1997 et l'exercice en cours. La présentation d'une esquisse budgétaire perd une partie de son intérêt lorsqu'il faut,

une fois l'esquisse approuvée et au milieu de l'exercice biennal, incorporer dans le budget des sommes relativement importantes mais impossibles à déterminer avec certitude. Le Secrétaire général considère donc que les arrangements en vigueur ne contribuent pas à faciliter la gestion prévisionnelle des ressources. Il faut trouver une solution plus satisfaisante, qui permette de financer comme il convient les missions politiques approuvées, au fur et à mesure des besoins, sans avoir à compromettre l'exécution d'autres programmes de travail déjà inscrits au budget ordinaire.

6. Par décision des organes délibérants, plusieurs grandes conférences et sessions extraordinaires seront organisées au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Les activités prévues comprennent les sessions extraordinaires et les séances plénières spéciales de l'Assemblée générale portant sur l'examen et l'évaluation de l'application des décisions du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), la Conférence mondiale sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la mise en oeuvre des décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue, et le renforcement de programmes tels que celui relatif à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les besoins résultant de ces activités nouvelles ont été estimés à 20 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001.

7. Comme il l'a fait pour le précédent exercice, le Secrétariat examinera avec la plus extrême rigueur les propositions budgétaires établies pour l'exercice 2000-2001. Il compte pouvoir trouver 20 millions de dollars d'économies à l'issue de cet examen.

8. Le Secrétaire général a bon espoir que le montant global des ressources prévues dans l'esquisse budgétaire proposée pour 2000-2001 permettra d'atteindre les objectifs des programmes figurant dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

9. On trouvera dans l'annexe au présent rapport la ventilation de l'estimation préliminaire par titre du budget-programme. Il n'a pas été tenu compte des ressources qui seront éventuellement transférées au Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

III. Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs

10. Le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 accordent la priorité aux questions suivantes : maintien de la paix et de la sécurité internationales; promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; lutte contre la drogue, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations. Il est proposé de garder les mêmes priorités dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

IV. Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent

11. L'estimation préliminaire représente une diminution de 63,8 millions de dollars, soit 2,5 % par rapport au montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999.

V. Montant du fonds de réserve

12. Le montant du fonds de réserve avait été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale dans la première esquisse budgétaire et dans toutes les esquisses suivantes. Il est recommandé que pour l'exercice biennal 2000-2001, son montant soit fixé à 18,5 millions de dollars, soit 0,75 % également de l'enveloppe proposée dans la présente esquisse.

Notes

¹ A/C.5/51/57.

² A/52/7/Add.2.

Annexe

Estimations préliminaires pour l'exercice biennal 2000-2001

(En millions de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 1998-1999	Augmentation (diminution) des réserves		Total
		Montant	Pourcentage	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	478,3	(3,8)	(0,8)	474,5
II. Affaires politiques	206,1	(59,2)	(28,7)	146,9
III. Justice internationale et droit international	53,5	1,1	2,0	54,6
IV. Coopération internationale pour le développement	272,6	3,9	1,4	276,5
V. Coopération régionale pour le développement	370,4	1,6	0,4	371,9
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	127,4	1,0	0,8	128,4
VII. Information	138,0	(1,1)	(0,8)	137,0
VIII. Services communs d'appui	446,2	(5,0)	(1,1)	441,2
IX. Contrôle interne	18,4	0,9	4,7	19,2
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	58,5	2,0	3,5	60,5
XI. Dépenses d'équipement	34,6	0,6	1,8	35,2
XII. Contributions du personnel	315,4	(5,8)	(1,8)	309,6
XIII. Compte pour le développement	13,1	0,0	0,0	13,1
Total	2 532,3	(63,8)	(2,5)	2 468,5